



BILAN DU PLAN AGRICULTURE BIOLOGIQUE HORIZON 2012 EN REGION ALSACE

Points forts en Alsace

Une collaboration des acteurs de la bio au sein d'un pôle de conversion

Un engagement des opérateurs d'aval sur la filière lait, le dynamisme des conversions dans la viticulture, une filière fruits et légumes portée par la consommation

Freins constatés en Alsace

Prix des céréales

Des systèmes de culture qui ne favorisent pas la bio (Grandes cultures: céréaliers conventionnels orientés vers la monoculture alors que la rotation est importante en agriculture biologique ; Élevage : systèmes d'élevage peu autonomes)

Des cultures spéciales non valorisées en bio

OBJECTIFS DU PLAN « AMBITION 2017 » EN REGION ALSACE

Les objectifs proposés par l'OPABA:

Sur le volet de la production agricole :

Atteindre 10% des surfaces agricoles conduites en bio et 1 120 exploitations

Atteindre 400 opérateurs d'aval régionaux certifiés en AB (transformateurs, restauration, artisanat)

Sur le volet de la consommation

Présence de 20% de produits Bio en restauration scolaire et administrative

Sur le volet de la qualité de l'eau

15% de la SAU dans les AAC SDAGE (comprenant les Grenelle): l'objectif Grenelle était de 33%.

Un axe santé des agriculteurs à ajouter aux autres axes

LE PLAN “AMBITION BIO 2017” AXE 1 : Développement de la production

Aide aux producteurs

Généralités

1. Des aides incitatives en bio, qui rémunèrent les systèmes vertueux pour l'environnement
2. Des aides qui tiennent compte de la main d'œuvre, en particulier dans la future PAC.
3. Des aides inscrites dans la durée (engagements de 5 ans)
4. Des aides suffisamment élevées, les aides au bio devant être clairement plus élevées que les MAET : le passage au premier pilier ne permet plus aux agences de l'eau de financer les aides, or elles doivent rester suffisantes
5. Un système de soutien de base homogène sur tout le territoire
6. Maintien du Crédit d'Impôt
7. Généraliser les diagnostics de conversion par les pôles de conversion et y conditionner le versement des aides conversion
8. Stabilisation des systèmes d'instruction des aides (passerait par le maintien sur le 1er pilier)
9. Simplification des systèmes d'aide

Aide aux producteurs

Aides surfaciques, Aides sur des zones à enjeu, Aides filière?

Aides surfaciques : un système intéressant si la rémunération est suffisante

Cumul possible des aides au maintien et à la conversion bio, avec les aides environnementales « zonées » du type MAET, avec la PHAE

Aides sur des zones à enjeu :

- Des aides qui devraient être plus attractives que l'aide de base sur des territoires identifiés, une animation spécifique et complète sur ces territoires, un lien avec la

collectivité concernée, des mesures et actions pour valoriser la production, un développement en parallèle des filières

- Exemple de la CUS: un projet ambitieux en cours de développement
- Exemple des captages d'eau: des résultats décevants, qui pourraient être améliorés par une nouvelle méthode? Méthodologie de réalisation d'un diagnostic de potentialité du développement de l'AB en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire concerné (Agence de l'Eau)

Aides filière :

- Dans le but d'atteindre des volumes régionaux suffisants, des aides « filière » seraient une solution
- Soutien spécifique à des investissements structurants pour finaliser les filières émergentes : des aides régionales à des collectifs d'agriculteurs souhaitant s'équiper
- Aides par unité d'animal
- Exemples de filières à développer au plan régional: broutards, grande culture, cultures spéciales (fruits et légumes, protéagineux à graine)

Conseil et développement

- Développer les actions de sensibilisation à l'AB (Individuelles et collectives)
- Compléter le conseil par des formations obligatoires (comme dans le cadre de certaines MAET)
- Améliorer l'organisation et la cohérence entre les acteurs et réseaux de conseil et développement à travers le pôle de conversion bio.
- Envisager la spécialisation des techniciens bio (affectés à 50% minimum à l'AB)
- Élaborer une stratégie régionale avec des objectifs de développement par filière en affectant les moyens en fonction des forces et faiblesses régionales
- Promouvoir l'agriculture biologique, en particulier auprès des conventionnels: formation des conventionnels, densification des fermes de référence, intégration des techniques de l'AB dans les conseils de l'ensemble des organismes agricoles

Transmission

- Favoriser le transfert d'une ferme bio vers un repreneur bio

- Développer l'accompagnement des cédants et les mises en relation cédants/reprenants avant l'arrêt d'activité pour une orientation en bio.
- Instaurer une prime spécifique (style PIDIL): prime à l'ancien exploitant et au propriétaire si les surfaces sont maintenues en bio après arrêt de l'exploitation
- Mettre en place un observatoire « offre et demande » en fermes bio.

Installation

- Soutenir l'installation en bio par un bonus à l'aide à l'installation
- Mettre en place des espaces test pour les installations en AB hors cadre familial
- Obligation de justifier d'une expérience d'immersion en AB d'une saison de production avant installation à l'issue des formations diplômantes grande importance dans un domaine où la maîtrise technique est capitale
- Développer l'accompagnement technique à la construction du projet d'installation
- Inciter les maîtres d'installation potentiels à suivre des formations pour accueillir les JA en stage

Gestion du foncier

- Mise en place de baux environnementaux spécifiques, de cahiers des charges bio par les collectivités et les particuliers en concertation avec les agriculteurs concernés
- Introduire la notion de garantie de la vocation agricole des terres qui doit être maintenue dans le cadre d'une politique d'acquisition foncière
- SAFER: introduire la notion de rétrocession de terres bio à des agriculteurs bio
- Développer le stockage des terres bio afin de favoriser ces projets
- Inscrire le bio dans les priorités des schémas départementaux des structures

LE PLAN "AMBITION BIO 2017" AXE 2

Structuration des filières

- Encourager la contractualisation des échanges entre groupements de producteurs et opérateurs d'aval, jusqu'aux distributeurs
- Faciliter les échanges entre les producteurs bio (ex: céréaliers et éleveurs)
- Pérenniser l'observatoire de la production en Alsace et l'élargir à un observatoire aval pour une meilleure connaissance des marchés
- Faciliter les échanges entre les producteurs bio (ex: céréaliers et éleveurs)
- Pérenniser l'observatoire de la production en Alsace et l'élargir à un observatoire aval pour une meilleure connaissance des marchés

- Faciliter l'accès aux données pour avoir une meilleure connaissance des marchés (données Insee, MSA par ex)
- Mettre en place des appels à projet régionaux, qui aideraient au montage de filières locales, avec transfert d'expérience possible vers d'autres régions
- Soutien à la mise en place d'organisations économiques de producteurs (investissements matériels et immatériels)
- Aide à l'animation pour initier et accompagner les projets structurants des filières (ingénierie aux porteurs de projets bio sur les territoires)
- Aide à la certification pour les artisans de certains secteurs de l'agro-alimentaire bio.

LE PLAN "AMBITION BIO 2017" AXE 3: Développement de la consommation

- Définir un pourcentage des budgets des Interprofessions consacré au développement de la bio, au prorata des contributions des producteurs bio.
- Proposer un Plan National pour l'Alimentation Locale Biologique et Solidaire avec pour objectif principal l'accessibilité des consommateurs à une alimentation saine.
- Mettre en place des lieux d'échanges entre les associations de consommateurs, les institutions, les opérateurs et producteurs des filières biologiques régionales, spécialement dans les zones défavorisées (maisons de l'alimentation?)
- S'inspirer de l'expérience des Biocabas dans le Nord Pas de Calais: des familles défavorisées ont accès à des produits bio et locaux accompagnés de cours de cuisine collectifs (soutien des collectivités locales)
- Outil de la plate-forme Solibio à développer

Bio et restauration collective

- Réaffirmer l'objectif du Grenelle d'introduction de 20% de produits biologiques, prioritairement locaux, en restauration collective publique à horizon 2020 et engager un portage politique fort de ces démarches
- Rendre prioritaire la formation pour les agents (restauration et gestion) des trois fonctions publiques

Actions vers les consommateurs

- Communiquer largement auprès des consommateurs sur les plus values de la bio : sociales (emplois), environnementales et santé publique, connaissance des labels...
- Communiquer en ce qui concerne les filières courtes (producteurs et produits disponibles) pour les faire connaître aux consommateurs et continuer d'organiser ces filières courtes
- Développer la bio dans la grande distribution, source d'approvisionnement de la plupart des consommateurs : difficultés liées à l'augmentation des marges sur les produits bio sans que l'agriculteur s'y retrouve

Nouveaux partenariats

- Développer des partenariats avec les CCI, chambres des métiers, fédérations corporations professionnelles de l'artisanat (boulangers, bouchers ...) pour permettre l'essor d'opérateurs certifiés en bio
- Faciliter la certification des restaurants traditionnels
- Introduire une formation à l'utilisation des produits bio dans les formations de l'hôtellerie traditionnelle
- Organiser des assises de la restauration bio
- Information des diététiciens et des nutritionnistes
- Introduire un volet pédagogique sur le bio dans l'enseignement primaire et dans les programmes de sciences de la vie et de la terre

LE PLAN "AMBITION BIO 2017" AXE 4 Recherche Développement

Recherche

- Développer la recherche fondamentale, appliquée et participative, indépendante, en cohérence avec les fondamentaux de l'AB et en lien avec les organisations de producteurs, dans les conditions de contexte pédo-climatique et socio-économique de chaque territoire. (Délocalisée et régionale)
- Partenariats avec des industriels, constructeurs de matériel agricole, semenciers avec pour objectif un transfert plus rapide des innovations de la recherche aux filières agricoles
- Permettre des recherches indépendantes sur les liens santé, avec implication du corps médical, et environnement

- Sur les thématiques de recherche à développer, des avis divers avec des priorités différentes ont été émis : un groupe de travail pourrait être mis en place dans le cadre de l'élaboration du plan régional
- Lancer un programme régional pluriannuel de recherche de références technico-économiques dans différents domaines
- Finalité est d'augmenter la productivité de l'AB, gage de conversions

Développement

- Optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement à travers le pôle de conversion bio.
- Renforcer le réseau de démonstration de fermes bio et ses actions pour le transfert des savoir-faire des bio vers le conventionnel.
- Développer des relations entre recherche et secteur agricole par des journées techniques de type ITAB en déclinaison régionale

LE PLAN "AMBITION BIO 2017" AXE 5 Formation

- développement de formations AB par apprentissage : embauche d'un développeur d'apprentissage en viticulture
- étude de faisabilité d' "espaces-test AB " - pépinières d'entreprise...
- développement des échanges transfrontaliers de formateurs dans le cadre du projet Interreg Certi-bio-Rhin.
- Représentation de l'agriculture biologique au sein du conseil national et du conseil régional de l'enseignement agricole.

LE PLAN "AMBITION BIO 2017" AXE 6 Adaptation de la réglementation

Faciliter le contexte réglementaire et fiscal pour:

- Les « échanges » éleveurs / céréaliers bio devraient bénéficier de contraintes allégées pour les exploitations bio
- La mise en marché des substances de défense naturelle qui soit harmonisée à l'échelle européenne

- L'utilisation des semences fermières en AB favorisant la biodiversité et l'adaptation aux conditions locales
- Le compostage à la ferme: les règles actuelles sont inadaptées aux contraintes des exploitations bio

La pollution diffuse de parcelles conventionnelles vers des parcelles bio constitue un frein au développement de l'AB (obligation d'une distance de sécurité partagée)

Concernant la réglementation bio :

- Définition des zones de butinage,
- Attache des animaux à l'étable
- Difficultés à respecter la distance d'épandage pour les produits organiques alors qu'ils sont la principale source d'éléments minéraux en bio
- Interdiction d'utiliser des couverts de légumineuses pures en zone vulnérable (directive nitrates)
- Compléter le guide de lecture des produits phyto par un guide de lecture des amendements et des fertilisants

**LE PLAN "AMBITION BIO 2017"
Gouvernance**

- Reconnaissance de l'intérêt des conférences régionales de l'agriculture biologique
- Maintien de cette réunion annuelle, rassemblant des acteurs professionnels et représentants de la société civile
- Importance du rôle des pôles de conversion bio, qui pourraient être institutionnalisés et voir leur rôle étendu